

# Formation

Nouvelles zones vulnérables :  
se mettre en conformité !



## Appliquer la DIRECTIVE NITRATES sur son exploitation



15 janvier 2015

La Maison des Agriculteurs -  
LE MANS  
9h30 - 17h30 (7h)

**Formateur** : Suzelle Vannier, conseillère  
environnement AS CEFIGA et Flavie RONGERE,  
chargée de mission environnement FDSEA

### Frais de participation\* :

35 €<sup>ttc</sup>/jour/exploitation (repas non compris)  
Formation ouvrant droit au crédit d'impôt formation

Session limitée à 12 participants  
et ouverte à partir de 6 stagiaires



RESPONSABLE DE STAGE : Maria Chevallier - RENSEIGNEMENTS : Anne Desormière 02 43 43 68 66

### ■ INSCRIPTION FORMATION «APPLIQUER LA DIRECTIVE NITRATES» ■

à retourner au plus tard le 19 décembre 2014 à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon -  
72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : .....Dénomination de l'exploitation : .....

Adresse : .....Code Postal : .....

Ville : .....Tél : ..... E-mail : .....@ .....

Nombre de participant(s) : ..... Date de naissance : .....

Session :  15/01/2015 LE MANS

ADIAC, Association pour le développement, l'information, l'assistance et le conseil au Monde rural (N° organisme de formation 52720060072) :  
La Maison des agriculteurs - 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 - Tél. : 02 43 43 68 68 - Fax : 02 72 68 98 30 - www.agri72.fr

\*conditions générales de vente de l'activité formation disponibles sur demande

\*tarif sous réserve de l'accord du financement VIVEA